



ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

PRENEZ AVIS que le règlement mentionné ci-dessous, adopté lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2020, a été approuvé le 11 mars 2020 par la directrice de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

- *Règlement (2019)-175 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000 \$ pour la réfection du barrage du lac Bobby.*

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe, au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

ERRATUM

PRENDRE NOTE que l'avis public paru dans le journal du 11 mars dernier concernant l'**appel d'offres ENV-2020-02** pour la fourniture porte-à-porte de conteneurs à chargement avant pour matières organiques est erroné. En effet, **la date limite de réception des soumissions est modifiée pour le lundi 30 mars 2020 à 10 h** et leur ouverture aura lieu immédiatement après soit le lundi 30 mars à 10 h 01.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 18 mars 2020.

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière adjointe